

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TARIFS

Les tarifs d'inscription à une formation inter-établissements sont précisés dans le programme correspondant et dans la convention signée avec l'institution/l'organisme sollicitant la formation. Les prix indiqués (somme HT et TTC) prennent en compte :

- la formation dispensée aux participants et précise le nombre de jours (1, 2 ou 3 jours)
- les documents remis au cours de la session présentielle
- le traitement des questions posées par les participants avant, pendant et après la formation pour analyse et suivi des pratiques professionnelles

INSCRIPTION

L'inscription à une formation peut être adressée par courrier (ITPR 33 quai d'Arloing 60009 LYON) ou par email (itpr@orange.fr).

Une inscription individuelle pour les formations inter-établissements, n'est considérée comme définitive qu'après réception d'un courrier/courriel de commande de l'établissement ou du bulletin d'inscription du participant revêtu de la signature et du cachet du service de formation continue de son établissement. La signature de ce courrier/courriel de commande ou du bulletin d'inscription par le service de formation continue de l'établissement vaut bon de commande et signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans les conditions générales de vente de la présente rubrique. En cas de règlement individuel auto-financé, l'inscription est validée après règlement.

Une formation intra-établissement est validée après la signature de la convention adressée par l'ITPR.

REGLEMENT

Le règlement se fait pour les formations intra-établissements après la formation par l'institution/l'organisme demandeur après envoi de la facture par l'ITPR. Il est de 1900 €/jours de formation avec 20 participants maximum pour une bonne qualité des échanges (tarif 2019).

Le règlement pour les formations individuelles inter-établissements se fait au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre de L'INSTITUT TRAUMATISME PSYCHIQUE ET RÉSILIENCE, ou par virement bancaire ou mandat administratif après service fait. Il est variable selon chaque formation/

Le règlement pour les formations individuelles auto-financées se fait au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre de L'INSTITUT TRAUMATISME PSYCHIQUE ET RÉSILIENCE, ou par virement bancaire ou mandat administratif après service fait.

Toute formation débutée est due en totalité.

La facture est adressée par email au service de formation continue à l'issue de la formation, accompagnée des attestations de présence.

ANNULATION

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.

- **Annulation du stagiaire ou de l'établissement** : pour toute annulation reçue 15 jours au moins avant le 1^{er} jour de la formation présentielle (date à date), seuls les frais d'inscription sont remboursés (10% de la formation). Au-delà de cette limite, les montants versés pour organiser cette formation étant irrécupérables auprès des prestataires sollicités, les frais d'inscription sont dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de force majeure, maladie, mouvements de grève, difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports), mais les remplacements sur d'autres sessions sont possibles. Les demandes d'annulations et de remplacements doivent être formulées par écrit et adressées impérativement par email (itpr@orange.fr) pour pouvoir être prises en compte. En cas d'annulation de dernière minute (reçue 14 jours ou moins avant le 1^{er} jour de la formation présentielle), les reports d'inscription sur une autre session du même programme de formation sont admis moyennant des frais supplémentaires forfaitaires de 100 €, sous réserve du règlement de la facture concernée.
- **Annulation par les organisateurs** : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits sont avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription sont remboursés, y compris dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour même de la formation (ex. attentat).

DEROULEMENT DES SESSIONS PRESENTIELLES

Horaires : sauf dispositions spécifiques indiquées dans chaque programme de formation, les horaires des formations sont en général les suivants :

- Accueil et émargement des participants : 8h30
- Stage : 9h00 – 17h00, 15 minutes de pause el matin et 15 mn de pause l'après-midi.
- Déjeuner libre

Lieux des formations : les formations inter-établissements ont lieu dans les institutions/organismes ayant sollicité la formation. Les salles sont mises à dispositions et adaptées à des formations (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite vérifier systématiquement par nos soins ; facilité de transport pour accéder au lieu de la formation).

Les formations intra-établissements ont lieu sur Paris ou à Lyon dans des salles dédiées et totalement conformes (Eurosite République à Paris, salle de formation de l'Hotel Ibis Perrache)

Transport et hébergement : le transport et l'hébergement éventuel des participants qu'il s'agisse de formation intra-établissements ou inter-établissements sont organisés par les services de formation et non par l'ITPR.

Repas : le déjeuner est libre, mais le plus souvent il est pris en commun avec les participants ce qui permet des temps d'échanges privilégiés.

Assiduité, ponctualité, absences : dès leur accueil sur site, les participants sont invités à signer la feuille de présence ; signature à renouveler l'après-midi. À l'issue de la formation, un exemplaire de la feuille d'émargement est remis à l'institution/l'organisme pour les formations intra-établissements. L'accès aux salles de formation est strictement interdit aux personnes non inscrites.

Les participants sont invités à suivre l'ensemble des séquences pédagogiques programmées par L'institut Traumatisme Psychique et Résilience avec assiduité et ponctualité. Le formateur reste disponible à tout moment pour ajuster son propos aux attentes et aux questions des participants.

Les déplacements des stagiaires à l'extérieur des salles de formation (toilettes, café) se font sous leur seule responsabilité. L'institut Traumatisme Psychique et Résilience est déchargée de toute responsabilité en cas d'absence non autorisée.

Les attestations de présence sont adressées avec la facture au service de la formation continue de leur établissement d'appartenance.

En cas d'incident avec un participant en cours de formation (ex. départ de la formation après signature de la feuille d'émargement), l'intervenant prévient le service de formation. Aucun document d'attestation de présence n'est alors transmis.

Enregistrements audio et/ ou vidéo : tout enregistrement (audio, vidéo) est formellement **interdit** afin de respecter la confidentialité des échanges.

Méthodes pédagogiques, supports : les supports transmis sont des diaporamas remis via une clé USB protégés de toute copie en raison des droits d'auteurs.

À tout moment l'ITPR reste disponible pour les participants comme pour les organismes/institutions l'ayant sollicitée pour répondre aux questions qui se poseraient.